

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 13 septembre 2010 à 19 h 30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS : M. BERTHOLD TREMBLAY
M. FERNAND BOUCHARD
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MARC-ANTOINE FORTIN

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

207.09.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 2 AOÛT 2010

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 2 août 2010.

208.09.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 2 août 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

**4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU LUNDI 23 AOÛT 2010**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 23 août 2010.

09.09.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 23 août 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5.- CORRESPONDANCE

- Dépliant *Rendez-vous d'automne* du Centre de santé et de services sociaux du Lac-Saint-Jean-Est, reçu le 1^{er} septembre 2010. Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est nous fait parvenir le rapport d'activité du Rendez-vous d'automne ainsi que leur dépliant, à titre d'information.

- Une lettre de Claudie Girard, responsable de la Semaine Desjardins de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons, reçue le 8 septembre 2010. Afin de souligner la "Semaine Desjardins", les employés de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons ont choisi de promouvoir le développement durable. Celle-ci sollicite notre collaboration pour leur faire connaître tout projet qui leur permettrait de concrétiser cette belle initiative.

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 23
AOÛT 2010 AU 10 SEPTEMBRE 2010**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER :	68 449.56 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	41 167.95

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	326 120.79
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	512.39

10.09.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 23 août 2010 au 10 septembre 2010, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 7802 à 7820, 7869 à 7895; 7897; et 547; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 13^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

7.- NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2010

211.09.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil nomme M. Fernand Bouchard comme maire-suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2010 ou jusqu'à la nomination par résolution d'un autre conseiller, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

Il est en outre résolu que M. Fernand Bouchard soit autorisé à signer les chèques de la municipalité en l'absence de M. le maire pendant cette période.

8.- POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO CONCERNANT LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE POUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DU CENTRE RÉCRÉO-TOURISTIQUE DU MONT LAC VERT

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hébertville a déposé une demande d'aide financière afin de combler une partie du financement exigé du milieu pour l'amélioration des infrastructures du centre récréotouristique du Mont Lac Vert à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est a adopté un avis de motion concernant son projet de règlement 187-2010 visant à soutenir financièrement l'amélioration des infrastructures du centre récréotouristique du Mont Lac Vert;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno a déjà de nombreuses obligations financières concernant son développement, comprenant entre autres des investissements de près de 2,5 M de dollars dans l'amélioration de son centre sportif et plus de 2,5 M dans son opération depuis 15 ans ainsi que des investissements de plus de 5 millions de dollars pour son développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont déjà de nombreux équipements qui pourraient être considérés de la même manière et que ces municipalités défraient déjà les coûts d'entretien et d'amélioration de ces mêmes équipements;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut exercer son droit de retrait et ainsi se retirer des délibérations dans le cadre d'une compétence qui n'est pas obligatoire pour la MRC, tel que prévu aux articles 188 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

12.09.10 Après discussion, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno désire s'exclure de l'assujettissement à ce règlement d'emprunt.

Il est en outre résolu que le représentant de la municipalité de Saint-Bruno se retire des délibérations pour ainsi formaliser son désir de ne pas contribuer financièrement à l'aide financière prévue au projet de règlement 187-2010 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est . Cette résolution est adoptée séance tenante.

9.- DEMANDE D'APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

CONSIDÉRANT que le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

CONSIDÉRANT que la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

CONSIDÉRANT que la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

CONSIDÉRANT que le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que le tabagisme est une épidémie industrielle.

13.09.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac dont les objectifs sont entre autres :

- Réduire la demande de tabac à zéro
- Prévenir l'initiation au tabagisme
- Favoriser l'abandon du tabagisme
- Protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire
- Rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac
- Responsabiliser l'industrie du tabac.

10.- APPUI POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE - DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé son plan d'actions de la politique familiale municipale depuis plus de quinze (15) mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le comité de la famille désirent bénéficier d'un soutien technique de six (6) heures de la part du Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour la mise en oeuvre de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE les familles demeurent au coeur des priorités du Conseil municipal;

À CES CAUSES,

La municipalité de Saint-Bruno désigne monsieur Carl Bouchard, directeur général adjoint, comme signataire des documents officiels relatifs à la demande.

POUR CES MOTIFS,

214.09.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'appuyer la demande de subvention auprès du ministère de la Famille pour la demande d'assistance technique du Carrefour action municipal et famille (CAMF) quant à la mise en oeuvre du plan d'actions de la politique familiale municipale.

11.- DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB QUAD POUR CIRCULER SUR SAINT-ALPHONSE SUD

CONSIDÉRANT les travaux d'envergure prévus sur le tronçon convoité;

CONSIDÉRANT qu'une voie de contournement de l'intersection Melançon - Saint-Alphonse devra être aménagée pour une période pouvant aller jusqu'au 31 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que le pavage dans ce secteur ne sera pas remplacé avant le 31 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que la population touchée devra être consultée avant une implantation définitive;

CONSIDÉRANT que des réponses sont toujours attendues de la part du Roberval-Saguenay afin d'éloigner le tracé des zones construites;

POUR CES MOTIFS,

215.09.10

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de rejeter la demande du Club Quad.

12. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE

2010

CONSIDÉRANT que face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT que les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT que le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, "**Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir**", donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

16.09.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la semaine du 14 au 21 novembre 2010 soit proclamée la Semaine de la justice réparatrice.

PAR CONSÉQUENT,

*Je, Réjean Bouchard, maire, proclame par la présente, la semaine du 14 au 21 novembre, **Semaine de la justice réparatrice** à la municipalité de Saint-Bruno.*

Réjean Bouchard, maire

13. ACCEPTATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO. RE: RÈGLEMENT 319-10

CONSIDÉRANT le résultat du processus d'appel d'offres adjudgé à l'entrepreneur général Excavation G. Larouche pour les travaux de réfection de l'avenue Saint-Alphonse Nord, actuellement en cours;

CONSIDÉRANT que la réception tardive des réponses confirmant les travaux supplémentaires dans le cadre du programme PRECO nous a empêchés d'inclure ceux-ci dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que des contraintes liées au programme PRECO nous

obligent à exécuter la totalité des travaux admissibles avant la fin 2010;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus dans le cadre du programme PRECO sont une extension des travaux déjà en cours;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur en place a la disponibilité pour réaliser les travaux en totalité;

CONSIDÉRANT que des discussions préliminaires entre les parties (entrepreneur, ingénieurs et représentants de la municipalité) laissent entrevoir la possibilité d'économies substantielles et surtout de pouvoir réaliser les travaux selon les délais prévus;

217.09.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'entreprendre des actions pour réaliser les travaux supplémentaires dans le cadre du programme PRECO pour les tronçons suivants :

- Melançon
- Saint-Alphonse Sud
- Napoléon

Il est en outre résolu que la facturation éventuelle sera effectuée par tronçon afin que les travaux soient isolés et contrôlés par le biais de directives de changement.

14.- TRANSFERT DES LOYERS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno a acquis une partie du lot 9A et 9A-2, Rang V, Canton Labarre;

218.09.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'aviser les locataires occupant les lieux qu'ils devront dorénavant, à compter du 1^{er} octobre 2010, payer le coût de leur loyer à la Municipalité de Saint-Bruno. Ces derniers devront nous rencontrer dans les meilleurs délais pour prendre arrangement concernant les espaces qu'ils occupent.

15.- APPROBATION DU PRIX DE PARCELLES DE TERRAIN. RE: 3 PARCELLES DU LOT 12 ET UNE DU LOT 11B, RANG 5, CANTON LABARRE

219.09.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accepter la vente de parcelles de terrains désignées comme étant des parties du lot 12 et 11B, rang V, Canton Labarre, au montant de 1.00 \$ par pied carré.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles

Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à ces ventes. Cette résolution est adoptée séance tenante.

16.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Un rapport préliminaire a été soumis au comité et partagé au Conseil municipal. Celui-ci fait état de l'avancement des travaux et leur réalisation en fonction des engagements budgétaires. Tous se disent satisfaits et quelques initiatives ont retenu l'attention de façon positive. Notamment, les travaux de marquage, la réfection du tablier du pont du rang V et l'abaissement des regards, puisards et valves. L'engagement et le professionnalisme de l'équipe en place sont salués.

B) LOISIRS ET CULTURE

Du côté de l'aréna, M. Jean-Claude Bhérier informe que les activités débiteront vers le 20 septembre prochain.

M. Magella Duchesne, pour sa part, mentionne au Conseil municipal qu'il participera au congrès du Réseau Biblio qui se tiendra prochainement à Québec.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay annonce que les activités du comité de la sécurité publique reprendront dans les prochaines semaines après la pause estivale.

D) URBANISME

Aucun rapport.

E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Les responsables de ce comité, Jean-Claude Bhérier et Berthold Tremblay, présentent sommairement l'état général de la situation. Devant les développements récents nécessitant des prises de position du Conseil municipal, il fut convenu de réserver du temps à cet effet lors du prochain comité plénier.

17.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Motion de félicitations pour le projet de plantation d'arbres

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de féliciter chaleureusement Mme Danielle Bourbonnais, éco-conseillère à l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean ainsi que son équipe, M. Martin Bourbonnais, enseignant au Cégep de Jonquière et les étudiants du programme des

Technologues des énergies renouvelables et rendement énergétique.
Leur implication et leur professionnalisme a permis à Saint-Bruno de s'enrichir de plus de 3 000 plants d'arbres d'espèces variées. Nous félicitons également les jeunes de l'école primaire St-Bruno pour leur belle participation.

B) Motion de félicitations aux organisateurs du 125^e anniversaire

221.09.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de féliciter chaleureusement les organisateurs de la dégustation de vins et fromages pour le 125^e anniversaire de notre municipalité. Toutes les personnes présentes étaient unanimes dans leurs commentaires élogieux face à l'organisation de cette activité. Elle fut un succès inespéré et demeurera gravée dans la mémoire de tous ceux qui y ont participé. Félicitations encore pour l'énorme travail accompli au comité et aux nombreux bénévoles qui ont fait de l'événement une grande réussite collective.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Sept personnes étaient présentes à la séance du Conseil. Monsieur le maire répond aux questions le plus adéquatement possible.

19.- LEVÉE DE LA SÉANCE

222.09.10

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:20 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU